

le 05/06/2012



Vaularon, Yvette, Frileuse
2 av du Soleil Levant
91440 Bures sur Yvette

Réunion Mairie de Bures-Yvette Du 02 avril 2012

**AVEC LES ELUS, LES REPRESENTANTS CHARGES DE
L'ENVIRONNEMENT
DE LA MAIRE DE BURES-SUR-YVETTE**

Participants	<u>Mairie de Bures sur Yvette :</u> - Anne Bodin, Conseillère Municipale déléguée au SIAHVY, - Anne Lowczyk, Directrice du Service Technique, - Michel Serbier, Maire-adjoint au Développement Durable, à l'Environnement et à l'Urbanisme. - Jean-François Vigier, Maire de Bures sur Yvette. <u>Association VYF :</u> Michel Bignard, Alain Brouste, Danielle Farret, Pierre Farret.	- Lieu Mairie de Bures-sur- Yvette
Diffusion :	Membres de VYF et diffusion site.	

Rappel de l'ordre du jour :

L'objectif de la réunion était de préciser les modalités du contrat de l'eau entre la Lyonnaise des eaux et la ville de Bures sur Yvette.

Ordre du Jour

Dans le bulletin municipal de janvier 2010, numéro 13, était présenté un dossier sur l'eau où il était indiqué : « *L'eau , un nouveau contrat et des prix à la baisse* ». Il était précisé ensuite dans ce même numéro « *Notre commune a procédé au renouvellement de la délégation de service public concernant l'assainissement.* ». Un programme de travaux à la charge de la Lyonnaise des Eaux était proposé et les avantages du nouveau contrat formalisés.

A notre demande, la Lyonnaise nous avait informé que « la renégociation en 2010 du contrat de délégation du service public d'assainissement de la commune de Bures sur Yvette a permis de faire baisser le coût du service d'environ 12% (calculé sur la base d'une facture type 120 m³) et ce avec un niveau de prestation supérieur à l'ancien contrat ».

Un travail avait été effectué par V.Y.F. afin de voir l'évolution et les baisses réelles annoncées par la Lyonnaise car les montants facturés aux citoyens ne semblaient pas correspondre à la baisse annoncée.

V.Y.F. tient à préciser que cette étude portait sur le coût de l'eau en général et sur l'assainissement en particulier qui retenti bien tendu sur le coût de l'eau *in fine*.

V.Y.F. se doit d'informer que la commune n'avait négocié que le prix de l'assainissement et

non pas la totalité du coût qui sera négociée en 2013 (information des élus). Nous attendrons donc 2013 pour actualiser cette étude.

Pour mémoire le travail présenté :

1) Coût de l'eau

Un travail d'observation, à la charge de Alain Brouste, a permis de voir l'évolution du prix de l'eau depuis janvier 2006 à janvier 2011, sur quatre quartiers de Bures examinés (Croix de Bures, Petite Corse, Hauts de Bures et Paris-Chevreuse).

L'objectif était de voir et de comprendre l'évolution des coûts et leur fréquence sur l'ensemble de la commune.

Résultats :

Les dates de relevés et de facturation sont comparables. Elles ont lieu sensiblement à la même époque et les index utilisés sont les mêmes. Ceci permet d'extrapoler les observations à l'ensemble de la commune de Bures.(voir Annexes)

Nous ne retiendrons donc que les parties 3 et 4 du compte rendu réalisé et lisible sur le site de VYF.

[...]

3e observation : le prix de l'abonnement pour collecte et retraitement des eaux usées (3 ème partie du tableau) **augmente ou reste stable selon les trimestres** jusqu'en 2009, moment où cet abonnement baisse d'abord faiblement puis de manière importante en 2010, environ -11%. Mais ces -11% ne sont appliqués qu'à un montant de base modéré, ce qui se traduit par une économie de seulement une trentaine de centimes par facture et par trimestre. Ensuite, l'évolution n'est plus que semestrielle.

Réponse de M. Guinet : le changement de l'évolution de l'indice du trimestre au semestre, fait partie des changements intervenus lors de la négociation du nouveau contrat entre la mairie et la Lyonnaise en 2010. M. Guinet fait remarquer que des montants de travaux importants font partie de ce contrat et qu'il n'y a pas lieu de considérer uniquement la baisse de coût des indices.

4e observation : le prix du traitement et de la collecte du réseau communal (4 ème partie du tableau) **augmente trimestriellement** de 2006 à 2008. **À partir d'avril 2009, ce prix diminue voire stagne.** Une baisse importante, de l'ordre de -12% intervient en février 2010. Il s'agit de la baisse objet de la négociation du nouveau contrat entre la municipalité et la Lyonnaise, et annoncée publiquement (conseil municipal et bulletin municipal).

Dans les faits, ces -12% sur le retraitement du réseau communal se traduisent par une diminution de 0,0706 euros du m³, soient théoriquement 8,472 euros pour une facture annuelle de 120m³ (référence prise par la Lyonnaise des Eaux, cf. courrier de M. Guinet). Il est à noter que, rapportée à l'année, la diminution n'est plus que d'un peu plus de 10% car elle a été suivie de deux petites augmentations à un semestre d'intervalle.

Seulement ces -12% ne s'appliquent qu'à un seul des postes de la facture, et un des moins onéreux qui est par ailleurs celui du coût du retraitement communal des eaux usées alors même que les réseaux sont obsolètes, sous-dimensionnés ou avec trop d'angles et qu'ils nécessitent d'être remplacés par du neuf dans la majorité des cas. Cela engendre une diminution du coût global hors taxes du service de la Lyonnaise des eaux (fourniture eau + retraitements communaux et intercommunaux) qui n'est que de -0,83% sur l'année, soit une économie de 3 euros annuels sur une facture de 325 euros pour 120 m³.

Par ailleurs, il est constaté que le montant de la part revenant à la commune, qui est de 0,1479 euros par m³, n'a pas changé depuis de nombreuses années, **or c'est uniquement avec cette partie de recettes que la ville peut réaliser des restaurations de réseaux.** Mme Bodin indique que,

conversion faite, cet indice était déjà le même sur ses factures en francs antérieures à 2001. Il est admis que ce montant pourrait être revalorisé afin de permettre plus de travaux de réfection, le montant total de l'argent ainsi récupéré annuellement par la commune de Bures, soit 65 815 euros pour environ 445 000 m³ facturés, ne permettant de ne rénover qu'une trentaine de mètres de réseau chaque année, alors que Bures en compte 32 km? Le Schéma Directeur d'Assainissement de la ville prouve le besoin de restauration de beaucoup de rues. À titre de comparaison, à Orsay, qui ne relève pas de la Lyonnaise mais qui est une régie municipale (dont le coût final du m³ tout compris est sensiblement égal à celui obtenu à Bures), ce montant est d'environ 0,87 euros du m³. Il est envisagé de revaloriser cet indice sur Bures, avec possiblement une augmentation progressive par paliers. Mme Bodin mentionne aussi l'arrivée probable et prochaine d'une taxe sur les eaux pluviales, proportionnelle aux surfaces de toitures et aux surfaces imperméabilisées, car les coûts de réparation du réseau des eaux pluviales sont à la charge totale de la ville. M. Paulus indique que cela existe déjà en Allemagne.

Conclusion : VYF attend les informations de la Lyonnaise des eaux et de la Mairie pour compléter les travaux de recherche.